



Limitation à la vente d'un box seul en copropriété

Par **linaya**, le **04/08/2014** à **14:13**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis pour l'achat d'une maison individuelle et d'un box situé dans la copropriété voisine. Lorsque le notaire a contacté le syndic pour obtenir les documents nécessaires à la vente du box, celui-ci a indiqué que le règlement de copropriété restreint la vente d'un box à des personnes ne se portant pas acquéreur en même temps d'un logement dans la copropriété (une telle vente n'est possible que sur dérogation accordée par l'AG).

Nous aimerions savoir si ce règlement de copropriété peut nous être opposé pour casser l'achat du box que nous nous apprêtons à faire (nous ne pouvons attendre l'accord de l'AG qui ne se tient que dans plusieurs mois). La personne à qui nous achetons la maison et le box les possède tous deux depuis 2001 et les a achetés ainsi au précédent propriétaire qui s'était quant à lui porté acquéreur du box à la construction de la résidence (dérogation lui avait donc sans doute été accordée mais nous n'en avons pas trace).

Merci pour vos conseils ou retour d'expérience.